

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux de formation :

Montpellier	65 places financées région
Béziers	30 places demandeurs d'emploi (Sous réserve de financement)

Dates à retenir :

Inscriptions en ligne	Du 01/10/22 au 25/02/23		
Limite pour dépôt des dossiers de candidatures		25/02/2023	
Epreuve écrite de niveau	Mars 2023	Epreuve orale d'admission	Avril 2023
Début de formation	Octobre 2023	Fin de formation	31/05/2025

* Il s'agit d'une épreuve écrite de sélection portant sur les motivations. Cette épreuve concerne tous les candidats, ceux qui ont eu la moyenne à l'épreuve écrite de niveau et ceux qui en auront été dispensés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007.

MODALITÉS D'ACCÈS EN FORMATION ET PRÉREQUIS

Avoir 18 ans au moment de la mise en stage.

Il est nécessaire de réaliser les épreuves de sélection.

TARIFS

Frais de dossier : 65 € (non remboursable)

Frais de sélection orale : 100 €

Frais à l'entrée en formation : Coût annuel : 400 €/an (Soit 800€ pour les 2 années)

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les apprenants en voie directe : l'enseignement est pris en charge par la Région Occitanie. Ces places financées par la Région Occitanie sont réservées à des publics de jeunes en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi.

Les apprenants en apprentissage (CFA Sanitaire Social ou CFA de L'IRTS)

Les apprenants en Cours d'Emploi, formation financée par l'employeur (enseignement théorique 950h x 12€).

Cette formation est éligible au CPF : Code 311047 (RNCP : 492)

QUELQUES CHIFFRES

Taux d'obtention au diplôme d'État : **85.2% de réussite en 2022.**

Axé à l'emploi à la sortie de formation : **90%** (dont 16% en CDI) en 2021

REMUNERATION EN COURS DE FORMATION

La formation moniteur-éducateur, ne donne pas droit à une rémunération, mais uniquement une possibilité de Bourse Région. Elle est attribuée par la Région Occitanie, sous condition de ressources, ne se cumule avec aucun autre financement et ne donne pas droit à la sécurité sociale étudiante. Pour en savoir plus : <http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

CONTACTS IMPORTANTS

Modalités, inscriptions et aspects administratifs : Carole BERENGER cberenger@cemea-occitanie.org

Référente pédagogique : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org

Référente Handicap sur site : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org

INFORMATIONS PRATIQUES

DEME

Lieux de formation :

Montpellier	65 places financées région
Béziers	30 places demandeurs d'emploi (Sous réserve de financement)

Dates à retenir :

Inscriptions en ligne	Du 01/10/22 au 25/02/23		
Limite pour dépôt des dossiers de candidatures	25/02/2023		
Epreuve écrite de niveau	Mars 2023	Epreuve orale d'admission	Avril 2023
Début de formation	Octobre 2023	Fin de formation	31/05/2025

* Il s'agit d'une épreuve écrite de sélection portant sur les motivations. Cette épreuve concerne tous les candidats, ceux qui ont eu la moyenne à l'épreuve écrite de niveau et ceux qui en auront été dispensés au titre de l'article 2 de l'arrêté du 20/06/2007.

MODALITÉS D'ACCÈS EN FORMATION ET PRÉREQUIS

Avoir 18 ans au moment de la mise en stage.
Il est nécessaire de réaliser les épreuves de sélection.

TARIFS

Frais de dossier : 65 € (non remboursable)
Frais de sélection orale : 100 €
Frais à l'entrée en formation : Coût annuel : 400 €/an (Soit 800€ pour les 2 années)

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les apprenants en voie directe : l'enseignement est pris en charge par la Région Occitanie. Ces places financées par la Région Occitanie sont réservées à des publics de jeunes en poursuite de scolarité et à des demandeurs d'emploi.

Les apprenants en apprentissage (CFA Sanitaire Social ou CFA de L'IRTS)

Les apprenants en Cours d'Emploi, formation financée par l'employeur (enseignement théorique 950h x 12€).

Cette formation est éligible au CPF : Code 311047 (RNCP : 492)

QUELQUES CHIFFRES

Taux d'obtention au diplôme d'État : **85.2% de réussite en 2022**.
Axé à l'emploi à la sortie de formation : **90%** (dont 16% en CDI) en 2021

REMUNERATION EN COURS DE FORMATION

La formation moniteur-éducateur, ne donne pas droit à une rémunération, mais uniquement une possibilité de Bourse Région. Elle est attribuée par la Région Occitanie, sous condition de ressources, ne se cumule avec aucun autre financement et ne donne pas droit à la sécurité sociale étudiante. Pour en savoir plus : <http://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>

CONTACTS IMPORTANTS

Modalités, inscriptions et aspects administratifs : Carole BERENGER cberenger@cemea-occitanie.org

Référente pédagogique : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org

Référente Handicap sur site : Fabienne CHATELARD fchatelard@cemea-occitanie.org